

Le
Beausset

Donnez votre avis

Le projet de schéma intercommunal impactant le devenir de notre commune (sa révision peut être possible au terme de six ans) la Municipalité, comme elle s'y était engagée, souhaite donner aux Beaussetanes et aux Beaussetans la possibilité d'émettre leur avis. Celui-ci, à caractère consultatif, sera transmis au Préfet du département à qui appartient la décision finale.

De par la loi, le conseil municipal ne peut soumettre à la consultation locale ou au référendum que des projets de délibération relatifs à la compétence de la commune. Or la résolution décisionnelle de ce dossier relève exclusivement du Préfet comme celui-ci l'a rappelé aux maires des communes concernées à plusieurs reprises et de manière officielle. La procédure que nous pouvons appliquer aujourd'hui ne peut donc être que celle de l'expression d'un avis.

Au regard des délais et des informations en notre possession à ce jour, les suffrages citoyens seront recueillis à bulletin secret salle Bastid, Espace Mistral, rue Saint Louis le dimanche 15 janvier 2012 de 8 heures à 18 heures.

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce dossier doivent être électeurs au Beausset et se munir d'une pièce d'identité avec photo.

La question est :

Émettez-vous un avis favorable ou défavorable au schéma intercommunal présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ?



Vous êtes invités à prendre part à cet avis public en répondant par « Favorable » ou « Défavorable ».

L'absence de participation à ce scrutin s'interprète comme une prise pour acte sans avis motivé de la procédure appliquée par le préfet conformément à la loi du 10 décembre 2010.

Pour accéder aux informations disponibles, vous pouvez prendre connaissance des documents en ligne sur : www.latribunedubeausset.fr ou au Point d'Informations Communales et à l'accueil de la mairie.

Le
Beausset

Le
Beausset

Avis public

Prononcez-vous sur le dossier de l'intercommunalité

Depuis plusieurs mois, dans une volonté de transparence, la commune du Beausset a engagé démocratiquement à travers presse régionale, réunions publiques, bulletins municipaux, suppléments thématiques, débats en conseil, présentations d'études, et blog municipal www.latribunedubeausset.fr, une large concertation sur l'évolution des intercommunalités voulue par la loi du 16 décembre 2010 afin d'évaluer au-delà des passions les effets réels qui pourraient en découler sur la vie quotidienne des habitants de notre village.

Dans une conjoncture économique que chacun connaît et qu'il appartient d'anticiper, cette réforme vise à mutualiser les moyens pour optimiser l'action communale sur le terrain et offrir une qualité de service optimale aux administrés, quels qu'ils soient, quand on sait que la France représente à elle seule 70% des collectivités territoriales de toute l'Union Européenne ! Celles-ci et leurs syndicats associés n'ont depuis 30 ans cessé de croître en nombre pour atteindre aujourd'hui plus de 16000 entités s'ajoutant aux 36783 communes, représentant un coût supplémentaire de 16 milliards d'euros de fonctionnement.

Cette mutation nécessaire des institutions doit permettre de réduire le mille-feuille administratif dont souffrent nos concitoyens. Elle a pour objectif une meilleure gestion des problématiques locales telles que l'amélioration des réseaux, l'accessibilité aux équipements, le maillage des agglomérations, la compétitivité de l'économie et la prise en charge d'une aide sociale responsable... Cette liste n'est pas exhaustive, elle varie selon les territoires.

La voie de l'intercommunalité peut être une voie vertueuse lorsqu'elle s'appuie sur la compétence, la cohérence et tend à favoriser le partage équitable des moyens. Pour rester fidèle à ses objectifs, elle doit être dénuée d'esprit d'appropriation locale conformément aux principes de notre République, une et indivisible.

Le 22 avril dernier, le Préfet du Var a présenté, selon les dispositions légales en vigueur, les grandes orientations du schéma départemental de l'intercommunalité. Cette proposition a suscité plusieurs réactions et un document de travail a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale à la mi-décembre.

Notre commune, après avoir mené des études approfondies avec un cabinet d'experts indépendants et rencontré la population en réunion publique, a adopté à une très large majorité, dès le mois de juillet 2011 une motion présentant ce qu'elle attendait de l'intercommunalité. Elle a soumis sans délai celle-ci à l'autorité étatique.

Aujourd'hui, face aux décisions envisagées, aux questions qui se posent et aux réalités objectives, la municipalité a décidé de proposer ce dossier à l'avis public. Les résultats seront transmis au préfet du département à qui appartient la décision finale.

vous
consulte

Le
Beausset

Le
Beausset

DÉFAVORABLE

au schéma intercommunal présenté par le Préfet

Le Beausset, chef-lieu de canton aurait pu devenir une des communes moteurs pour relever les nouveaux enjeux d'un périmètre redéfini de manière cohérente. Son absence constitue un manque pour le lancement d'une communauté moderne. L'EPCI, tel que défini avec la ville de Sarnary sur Mer et hors Toulon Provence Méditerranée pourrait donner la taille critique nécessaire pour relever les défis d'un territoire gardant sa personnalité en synergie avec Provence Méditerranée. Le Beausset pourrait ainsi conserver son cadre de vie à caractère rural, comme le préconise le Schéma de Cohérence Territoriale adopté en 2009. Les Beaussétans et les Beaussétans partagent un sentiment d'appartenance fort à une ruralité comprise entre contreforts de la Sainte Baume et rivages marins : une réserve encore verte de viticulture, d'oliveraies et d'espaces boisés qui devrait s'intégrer dans le prochain parc régional.

L'entrée dans un nouvel EPCI suscite de nombreuses questions auxquelles il est difficile de répondre actuellement ; question financière : l'endettement de TPM, bien qu'inférieur de moitié à la moyenne des EPCI françaises de même type, est toutefois supérieur à celui de la CCSSB et pour quels investissements ? Qu'en serait-il de la fiscalité au sein d'une nouvelle structure ? ; Question pratique : avons-nous vraiment besoin de renforcer les services existants, si oui lesquels ? ; Question identitaire : serons-nous capable de maîtriser un avenir au rythme d'un souffle humain, croissance démographique maîtrisée, ou nous laisserons-nous déborder par la croissance des pôles urbains dans le sud de la France ? Nous sommes à un moment clé de notre développement. Nous devons rester maîtres de notre destin.

Manque de pertinence géographique et perte d'une identité et d'une cohérence : Le bassin du Beausset versant davantage à l'ouest qu'à l'est, la commune étant séparée de Toulon Provence Méditerranée par les Gorges d'Ollioules, le rattachement à cette communauté d'agglomération relèverait d'un artefact (anomalie territoriale). Nous partageons un socle commun d'objectifs, activités agri et viticole, tourisme, agro tourisme, loisirs, espaces naturels préservés, développement durable et risquons d'abandonner une ruralité au bénéfice d'une « urbanité » aux contours flous et incertains.

Risque à moyen terme de voir la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée se transformer en Métropole : Avec absorption des compétences d'aménagement du territoire ayant pour conséquence un processus de prise de décision éloigné du local (la commune).

Risque de dilution des objectifs de la commune du Beausset dans ceux de Toulon Provence Méditerranée : Il se pose la question de la représentativité de notre commune dans la nouvelle instance.

Risque d'une artificialisation de notre territoire : C'est à dire d'une sururbanisation par manque d'espace à l'est.

Création d'une taxe additionnelle à supporter par les contribuables : La situation financière de TPM étant contrainte (il y a un report d'investissement sur 3 ans dans cette communauté) on peut s'interroger sur le montant de cette taxe et des conséquences économiques sur le pouvoir d'achat des Beaussétans avec la crainte d'être soumis à une gouvernance directive de Toulon Provence Méditerranée.

FAVORABLE

Quitter une communauté de communes assoupie, sans réalisation significative pour notre village depuis sa création, inadaptée aux évolutions de notre temps, au fonctionnement replié sur lui-même et sans espoir de changement, pour une intercommunalité de projet qui s'appuie sur un schéma de cohérence territoriale, ne peut qu'être source de profit pour Le Beausset. Profit pour son authenticité, pour notre qualité de vie, mais aussi profit pour les finances communales et les services apportés à chacun d'entre nous, profit pour la démocratie locale.

Une offre de services optimisée sans coût communal : De nouveaux services verraient le jour comme la mise en place du réseau de transport en commun Mistral offrant aux Beaussétans des liaisons très bon marché et rapides vers les villes voisines (offres culturelles, centres, universités, sports, loisirs,...), bénéfice du développement économique et des structures d'aide sociale... Les compétences « collecte des ordures ménagères » et la « voirie intercommunale » reviendraient au Beausset, le fonctionnement en serait optimisé et le coût diminuerait de façon significative. Le transfert de la responsabilité « assainissement » assurée par la nouvelle intercommunalité permettrait de prendre en considération les besoins réels des Beaussétans pour l'accès aux logements économiquement accessibles.

Valorisation et maîtrise du terroir beaussétan : Le village garde la maîtrise de son territoire. Dans le nouveau schéma, il est le seul avec l'État à disposer de la clause de compétence générale. Les autres entités n'ont que des capacités limitées et supplétives. L'urbanisme relève de la seule commune du Beausset. Son efficacité est renforcée au sein du Schéma de Cohérence Territoriale et protège le caractère rural et post-rural de notre territoire.

Une fiscalité sans augmentation, un soutien économique : Est-ce un hasard si la commune de plus de 8000 habitants la moins imposée par contribuable dans le Var fait partie de l'intercommunalité « Provence Méditerranée » suivie par Le Beausset ? La taxe intercommunale en moyenne de 53 euros par ménage imposable et par an (de 15€ à 114€ selon les bases foncières) serait, outre tous les services supplémentaires apportés, largement compensée par l'aide aux communes (62 millions d'euros en 2012), permettant de diminuer d'autant les taux d'imposition communaux, déjà parmi les plus faibles du département. Ainsi la pression fiscale totale (commune + intercommunalité + ramassage des déchets ménagers) ne serait pas augmentée. Le Beausset ayant un faible potentiel fiscal en bénéficierait alors que nous somme déficitaires de plusieurs centaines de milliers d'euros avec l'actuelle communauté de communes. La dotation d'intercommunalité passerait en outre de 25€ à 47€ par habitant et par an.

Un renforcement de la démocratie locale : La commune demeure souveraine sur son territoire dans la nouvelle intercommunalité. Les services de la mairie restent les interlocuteurs naturels et permanents des habitants. Le maire, les adjoints et les conseillers sont toujours les acteurs responsables de l'action municipale. Minoritaire depuis toujours au sein de la communauté de commune actuelle, Le Beausset subit. Dans la communauté d'agglomération « Provence Méditerranée » Le Beausset bénéficierait d'une capacité d'action renforcée et d'une écoute bien supérieure.

VOUS

consulte